

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Organisation des services de l'Etat

Une Direction générale au service de la culture et des publics

Pour répondre aux enjeux importants qui concernent l'ensemble des milieux culturels et les différents échelons d'intervention des collectivités publiques, l'actuel Service des affaires culturelles, deviendra une Direction générale de la culture au 1^{er} août 2024. Rattachée au Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, la future Direction générale devra notamment développer une politique publique, en consolidant l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, en soutenant toute la chaîne de création professionnelle et les conditions dans lesquelles elle s'exerce et en renforçant l'écosystème culturel notamment par le biais de partenariats public - privé.

Partout, la culture fait face à des défis de taille et, tant dans sa composante humaine qu'économique, est un pilier de notre société. Durant la précédente législature, le secteur culturel a vécu, à l'instar des autres activités économiques, une crise sans précédent, mettant en lumière une fragilité économique et sociale du monde artistique. Par la grande variété des professions qu'elle recouvre, la créativité qu'elle stimule et la véritable chaîne de valeur qu'elle génère, la culture est à part entière un secteur étroitement lié à l'économie globale des villes et du Canton.

Dans son programme de législature 2022-2027, le Conseil d'Etat s'est engagé à consolider l'offre culturelle et patrimoniale sur tout le territoire, ainsi qu'à mettre en valeur et renforcer l'écosystème culturel du canton. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, plusieurs actions transversales, tant à l'interne qu'à l'externe de l'administration, sont nécessaires. Le réseau des institutions patrimoniales vaudoises est par ailleurs en plein développement et prend de plus en plus d'envergure : il nécessite donc un pilotage stratégique accru, afin d'intégrer pleinement toutes les institutions dans la politique culturelle du Canton.

Pour faire face à ces enjeux, le Conseil d'Etat a décidé de transformer l'actuel Service

des affaires culturelles (SERAC) en une Direction générale de la culture (DGC). En application du Programme de législature, celle-ci devra notamment mettre en œuvre une politique publique, en soutenant la création professionnelle et les conditions dans lesquelles elle s'exerce, y compris les activités culturelles encadrées par des professionnels, en renforçant l'écosystème culturel notamment par le biais de partenariats public – privé, en favorisant l'accès à la culture de tous les publics sans discrimination aucune, avec une attention portée à leur diversité et à leur renouvellement, et en valorisant le patrimoine par un accès facilité à l'ensemble de la population.

Pour permettre à la future Direction générale de consolider son organisation et d'accomplir ses missions, le poste de directrice générale ou directeur général est mis au concours dès aujourd'hui, avec une entrée en fonction au 1er août 2024 au plus tôt.

Pour la suite, le Département en charge de la culture est tenu par la loi, une fois par législature, de présenter les lignes directrices de sa politique culturelle. Ces dernières précisent les actions et les soutiens octroyés dans le cadre de ses bases légales et permettent de placer les priorités en tenant compte des évolutions artistiques, sociétales, ainsi que celles des publics.

Les lignes directrices de la politique culturelle seront présentées publiquement ce printemps. Elles préciseront les grands axes stratégiques et identifieront, par secteur, les champs d'action d'ici à la fin de la législature. La mise en œuvre et la consolidation des lignes directrices et à terme d'une politique publique culturelle cantonale basée sur la définition de prestations à délivrer à la population sur l'ensemble du territoire, sera du ressort de la nouvelle Direction générale, en concertation avec les milieux culturels.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 20 février 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat,

021 316 70 01